# Assemblée générale mixte du 17 mai 2022



LAFARGEHOLCIM MAROC – Société anonyme – Capital social : 702 937 200 dirhams Siège social : 6, route de Mekka, Quartier les Crêtes, BP 7234, Casablanca, 20150 RC Casablanca: N° 40 779

www.lafargeholcim.ma

## **POUVOIR**

### L'actionnaire convoqué est une Personne physique

Je soussigné(e)

Nom et Prénom : "Nom du détenteur du capital",

Domicile: "Numéro et rue" "Code postal" "Ville"

### L'actionnaire convoqué est une Personne morale

La soussignée

Raison sociale: "Nom du détenteur du capital",

Forme juridique : "Forme",

Siège social: "Numéro et rue" "Code postal" "Ville",

Immatriculée au registre du commerce de "Ville " sous le numéro "Numéro RC",

Représentée par "Nom du représentant légal de la société actionnaire", en qualité de représentant légal de

la Société "Dénomination sociale de la société actionnaire"

Actionnaire de la société LafargeHolcim Maroc (ci-après la « Société ») dont le siège social est sis 6 Route de Mekka, quartier les Crêtes – Casablanca, immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le numéro 40779,

constitue pour mandataire :

#### Le mandataire est une Personne physique

Nom et Prénom: "Nom du détenteur du capital", Domicile: "Numéro et rue" "Code postal" "Ville"

#### Le mandataire est une Personne morale

Raison sociale: "Nom du détenteur du capital",

Forme juridique : "Forme",

Siège social: "Numéro et rue" "Code postal" "Ville",

Immatriculée au registre du commerce de "Ville" sous le numéro "Numéro RC",

Pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Société, convoquée le 17 mai 2022 à 10 heures par visio-conférence à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Rapport de gestion du conseil d'administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- 2. Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- **3.** Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi n° 17.95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ;
- **4.** Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 Quitus au conseil d'administration et aux commissaires aux comptes ;
- 5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021;
- 6. Fixation du montant des jetons de présence alloués au conseil d'administration ;
- 7. Approbation des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021;
- 8. Changement de représentant permanent d'un administrateur ;
- **9.** Approbation des conventions réglementées visées à l'article 56 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ;
- 10. Questions diverses;
- 11. Pouvoirs pour formalités.

En conséquence, assister à cette réunion en mon nom, signer le registre de présence et autres pièces, signer tous procès-verbaux, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes sur les questions à l'ordre du jour et à celles soulevées par des incidents de séances, accepter les fonctions de scrutateurs ou les refuser et généralement faire le nécessaire.

Fait à

Le

Faire précéder la signature de la mention manuscrite «Bon pour pouvoir».